



PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Compte rendu du 7^e COPIL

Site Natura 2000 du Plateau du Four – Loire Atlantique

La Turballe – 15 décembre 2014

Ordre du jour

1. Rappels sur la démarche Natura 2000 et le DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB) « Plateau du Four » ;
2. Dispositif retenu pour l'animation du site ;
3. Etudes et travaux à venir dans le cadre de l'animation.

Personnes présentes :

Loïc LAISNE - Préfecture Maritime de l'Atlantique
Sophie OLLIVIER - Préfecture Maritime de l'Atlantique
Cécile TOUGERON - DDTM44 / DML
Gaëlle BEERGUNNOT - AAMP Antenne Atlantique
Laure DUPECHAUD - AAMP Antenne Atlantique
Françoise GUIMAS - DREAL Pays de la Loire
Fanny BRIVOAL - COREPEM
Daniel LE GALL - Président antenne LAS du COREPEM
Estelle BAUDINIÈRE - COREPEM
Jean-Claude MENARD - Association ELV
Agnès GARCON - Armateurs de France
Laurent DUBOST - CIBPL FFESSM
Michel LE NAIR - FNPPSF CD 44
Daniel BOUCHEREAU - Président UNAN 44
Gaëtan MORIN - Représentant SER (EDF-EN)
Philippe DELLA VALLE - CAP Atlantique
Alex CORDIER - Ligue de Voile des Pays de la Loire
Joël BOURLES - LPO44

Personnes excusées :

José JOUINEAU - Président du COREPEM
Cyril BELLOUARD - Conseil Régional PdL
Stéphane BOUDY - Conseil Régional PdL
Christophe VERHAGUE - UNICEM
Sandrine DERRIEN-COURTEL - MNHN
Yves METAIREAU - CAP Atlantique
Charlotte BADOUEL - CRC Bretagne Sud

COMPTE RENDU

A 11h00, Monsieur l'Administrateur Général des Affaires maritimes **Loïc LAISNÉ**, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, ouvre le Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « plateau du Four ».

Il précise que ce COFIL entame sa phase d'animation, le DOCOB ayant été validé il y a 2 ans, en octobre 2012. Certains délais ont été nécessaires pour bien établir l'articulation des travaux d'animation et consolider les financements adéquats. Il admet que ce délai de 2 ans, pendant lequel le DOCOB est resté en sommeil, peut sembler long mais précise que l'important aujourd'hui est d'avancer.

Après un tour de table de présentation, **Loïc LAISNÉ** passe la parole aux structures en charge des exposés à savoir l'antenne Atlantique de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM).

1. Rappels sur la démarche Natura 2000 et le document d'objectifs « Plateau du Four »

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

Françoise GUIMAS (DREAL Pays de Loire) rappelle la démarche N2000 succinctement aux membres du COFIL.

Fanny BRIVOAL (COREPEM) prend ensuite la parole pour présenter en quelques mots le DOCOB validé. Elle présente un graphique qui rappelle les grandes étapes de l'élaboration du document d'objectifs réalisé par Antonin HUBERT. Les COFIL sont les instances officielles mais elle pointe le fait qu'il y a eu beaucoup de groupes de travail constructifs. La validation du DOCOB s'est faite sans abstention. Elle ajoute que depuis octobre 2012, le DOCOB a été mis en sommeil mais qu'aujourd'hui ce 7^{ème} COFIL va permettre de lancer la phase d'animation.

Françoise GUIMAS explique cette période de latence de 2 ans par un changement de politique du ministère de l'écologie qui a fait le choix de confier prioritairement la gestion des espaces marins inclus dans les sites Natura 2000 à l'AAMP. En effet, l'espace marin est un milieu plus dispersif, les usages sont plus larges, les espèces plus mobiles. La gestion d'un espace exclusivement marin nécessite une vision plus élargie que pour des espaces terrestres.

M. LAISNÉ ajoute que c'est pour ces raisons que l'Etat a choisi de conserver la présidence de ce COFIL. Il précise que la façade Atlantique comporte 118 sites Natura 2000 qui s'étendent du Mont Saint-Michel jusqu'à la frontière espagnole et qu'il y a besoin de cohérence. Le DOCOB a été réalisé rapidement par le COREPEM. C'est d'ailleurs l'un des premiers sites exclusivement marins mis en animation. Des échanges approfondis entre le COREPEM et l'AAMP ont été indispensables pour

harmoniser cette gestion en mer. Le COREPEM conserve la volonté de poursuivre l'animation du site. Des conventions ont ainsi été signées pour définir les missions de chacun et leur financement.

Gaëlle BEERGUNNOT, responsable de l'antenne Atlantique de l'AAMP intervient pour expliquer le contenu de ces conventions pour l'animation de sites Natura 2000. Les partenariats entre l'AAMP et les comités de pêches sont finalisés. Le premier est celui signé avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Bretagne pour sa partie Sud (DOCOB de « Roches de Penmarc'h ») et le second avec le COREPEM (DOCOB « Plateau du Four »). Ce dernier est également partenaire et bénéficiaire sur le programme « LIFE+ Pêche À Pied de Loisir ». L'animation des sites est enclenchée pour ces deux zones. La signature de partenariats avec le CRPMEM de Bretagne pour sa partie Nord, le CRPMEM d'Aquitaine et le Comité National des Pêches (CNPMM) sont en cours de discussion et devraient être finalisées rapidement. L'animation pour leur(s) site(s) respectif(s) va être lancée au fur et à mesure de la signature des conventions.

Laurent DUBOST, représentant du CIBPL-FFESSM trouve que le mot « régie (de l'État) » est mal employé.

M. LAISNÉ précise que sur les 118 sites, la grande majorité des opérateurs historiques est conservée. Le passage à la phase d'animation nécessite la signature d'une convention entre les représentants de l'Etat et la structure animatrice et notamment pour l'emploi du chargé de mission. Il ajoute que la mutualisation des moyens est indispensable et que l'AAMP est un établissement public de l'État.

Agnès GARÇON (Armateurs de France), s'interroge sur la validité de l'état initial compte tenu de cette période de 2 ans de latence. Elle se demande si le diagnostic sera remis à jour.

Fanny BRIVOAL répond que la mise à jour pour ce site n'est pas prévue sauf pour la partie du Plateau du Four découvrant à marée basse. Cependant, elle ajoute que le diagnostic est en partie mis à jour régulièrement notamment à réception des résultats des études menées à l'échelle de la façade.

M. LAISNÉ ajoute que les DOCOB ne sont pas exhaustifs. Il faudra continuer à entretenir la connaissance sur l'état initial du milieu.

Jean-Claude MÉNARD, représentant de l'association ELV, ajoute que les plongeurs de son association continuent leurs travaux d'observation sur l'ensemble du Plateau du Four. Depuis la tempête Xynthia, de nouvelles algues sont apparues et se développent au niveau des zones de galets à la place des laminaires (*Cystoseira baccata*). Si l'année prochaine, il est observé une poursuite du développement de *C. baccata*, une cartographie sera faite. Il demande alors si ce travail de suivis pourrait perdurer en faisant l'objet d'une convention entre ELV et l'animateur. En effet, le protocole « Etat de Conservation des Biocénoses des Roches Subtidales » (ECBRS¹) développé par le MNHN pourrait être étendu.

M. LAISNÉ précise que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) prévoit un suivi des masses d'eaux côtières. Ce programme s'articule avec celui mené pour la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Il ajoute que lors du Conseil Maritime de Façade (CMF) le Programme de Surveillance (PdS) du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) de la DCSMM a été présenté.

¹ <http://www.assoloirevilaine.fr/#!sante-laminaires/c1noy>

Gaëlle BEERGUNNOT répond que le DOCOB a envisagé un certain nombre d'études. L'AAMP est potentiellement en mesure de financer ces études. C'est un point à discuter avec l'AAMP et le COREPEM, après avoir hiérarchisé les actions.

M. LAISNÉ ajoute qu'il y a de gros enjeux sur les algues de la façade. Le champ d'algues a été bouleversé par les tempêtes successives des derniers hivers.

Gaëlle BEERGUNNOT précise que l'animateur et l'AAMP ont une meilleure visibilité sur la façade grâce aux échanges au sein du réseau des gestionnaires d'aires marines protégées.

Fanny BRIVOAL complète en indiquant qu'une première phase de travail bibliographique devra être menée par la chargée de mission qui prendra ensuite contact avec ELV notamment.

2. Dispositif retenu pour l'animation du site

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

Laure DUPÉCHAUD présente le dispositif retenu pour l'animation du site.

Laurent DUBOST s'interroge sur le fait que la chargée de mission travaillera sur le Plateau du Four à hauteur de 0.15 ETP soit 5H/semaine, pour un contrat d'une durée de 18 mois seulement. Il souligne le fossé entre les moyens accordés et les objectifs à atteindre.

M. LAISNÉ n'aime pas le découpage en ETP et ne trouve pas le concept en accord avec la réalité. Estelle BAUDINIÈRE a une série de sujet à traiter. Les sites Plateau du Four et Rochebonne ont des points communs qui permettent une mutualisation des connaissances (suivi des mammifères marins (PACOMM²), programme LIFE+ PAPL³ (AAMP)). C'est un contrat de 18 mois dans un premier temps et l'AAMP n'abandonnera pas l'animation du site à l'issue de ce partenariat.

Fanny BRIVOAL a le même avis pour le COREPEM. Ils espèrent eux aussi que leur mission sera prolongée dans 18 mois. C'est une durée administrative et des financements seront recherchés pour poursuivre ce travail.

3. Etudes et travaux à venir dans le cadre de l'animation

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

Estelle BAUDINIÈRE (COREPEM) présente des études et des actions à mener. Sur les 22 actions du DOCOB, 15 sont retenues comme prioritaires pour l'animation, dont deux concernant directement le programme LIFE+ PAPL.

² <http://www.aires-marines.fr/Documentation/Rapport-final-Suivi-Aerien-de-la-Megafaune-Marine-en-France-metropolitaine>

³ <http://www.aires-marines.fr/Partager/Relations-europeennes/LIFE-Peche-a-pied-de-loisir>

A - CONNAITRE

M. LAISNÉ signale que l'action A1.3 est pertinente compte tenu de l'intervention d'ELV. Il précise que depuis 2012, l'AAMP a eu des résultats d'études comme sur le programme PACOMM par exemple.

Gaëlle BEERGUNNOT ajoute que plutôt que d'envisager des résultats locaux, il faut envisager des résultats à plus large échelle.

Jean-Claude MÉNARD propose de mettre en ligne sur le site d'ELV des petits films car ils en réalisent dès que la mer devient mauvaise.

M. LAISNÉ souligne qu'il faut utiliser toutes les données recueillies. Le milieu marin bouge beaucoup et la prise de données est difficile. Il y a beaucoup d'usagers de la mer, il faut en profiter pour améliorer les connaissances.

Agnès GARÇON précise qu'il faut faire des choses simples.

Laurent DUBOST ajoute qu'il y a également le problème émanant des blooms phytoplanctoniques.

M. LAISNÉ dit qu'il faut faire un protocole qui permet un suivi dans la durée.

Jean-Claude MÉNARD précise qu'il faut être tout le temps sur le terrain. Ils vont essayer d'associer les observations de terrain et la recherche scientifique.

Fanny BRIVOAL indique que des prélèvements ponctuels réalisés dans le cadre du programme « Eaux Brunes » ont été stoppés mais qu'il est possible de mettre à disposition des structures diverses des bouteilles Niskin pour continuer ces suivis.

B - PRESERVER

Estelle BAUDINIÈRE poursuit sa présentation en détaillant les actions jusqu'à la B2.2 pour laquelle elle précise qu'un dépliant va être produit pour être distribué à tous les usagers.

M. LAISNÉ fait une observation en précisant que le but de la démarche N2000 n'est pas de réglementer mais ça ne l'exclut pas non plus. S'il y a besoin, le préfet maritime peut signer un arrêté.

C- INTEGRER

Estelle BAUDINIÈRE présente l'action C2.1 dont les travaux se feront en lien avec la DML.

Daniel LE GALL (Pdt antenne LAS du COREPEM) annonce qu'il y a un dépôt de munitions dans le « Trou de l'Anglais », ouest noroît et qu'il est régulièrement remonté des munitions lors de passages d'engins trainants. Ceci ne concerne que la drague à coquille Saint-Jacques et pas le chalut.

M. LAISNÉ confirme qu'il y a eu des rejets de munitions après les conflits des dernières guerres. Sur l'ensemble de la façade Atlantique, et en particulier en rade de Brest, on pêche tous les jours des munitions.

Fanny BRIVOAL dit que c'est un sujet qui n'avait pas émergé au moment de la rédaction du DOCOB.

Alex CORDIER de la Ligue de Voile des Pays de la Loire, intervient suite à l'évocation de l'action C2.1 et certifie que lors des régates, les participants évitent d'avoir une interaction directe et donc un impact sur les rochers du Plateau du Four.

Estelle BAUDINIÈRE répond qu'il est question de manifestations au sens large (régates, concours de plongée...).

M. LAISNÉ ajoute qu'à ce sujet, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 doit être réalisée par les organisateurs des manifestations nautiques. Par arrêté, le préfet maritime a fixé la règle des évaluations d'incidences pendant ces manifestations. C'est un système souple qui fonctionne bien jusqu'à présent. Il porte l'attention sur le fait qu'il faut que ce soit bien fait car le tribunal administratif peut casser l'arrêté autorisant la manifestation.

Cécile TOUGERON (DDTM44 / DML) déclare qu'un contrôle a été réalisé au vu des dossiers déposés lors d'un concours de plongée en apnée qui s'est déroulé cet été. Globalement, le bilan a davantage porté sur des questions de sécurité que sur des captures d'espèces chassées hors maille.

Michel LE NAIR de la FNPPSF-CD44 ne connaît pas de concours de pêche sur le plateau. Il dit qu'en général, ce genre d'activité est plutôt local et des limites sont fixées. Il ne connaît pas non plus de port qui organise des concours sur le site N2000.

D- COMMUNIQUER

Estelle BAUDINIÈRE poursuit la présentation des actions liées à la communication sur le site du Plateau du Four. Elle explique que le plan de communication va être réalisé à partir de celui de l'AAMP développé au niveau national et appliqué à l'échelle de la façade. Le but est d'expliquer l'intérêt de ce site, la richesse et la diversité faune/flore à respecter, les actions Natura 2000...

Jean-Claude MÉNARD mentionne l'existence d'une association locale (dont il nous communiquera le nom ultérieurement) qui a réalisé un livre et une exposition sur l'histoire du Plateau du Four.

Fanny BRIVOAL précise que dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, une recherche sur les initiatives locales sera effectuée. En tant qu'animateur, Le COREPEM viendra s'inscrire dans les démarches existantes.

Estelle BAUDINIÈRE poursuit son exposé. Elle précise que le site internet⁴ sera remis à jour dès qu'il y aura une nouvelle actualité.

Les actions du programme LIFE+ PAPL

Estelle BAUDINIÈRE présente les travaux réalisés dans le cadre du LIFE+ PAPL : « Le LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un programme européen lancé en 1992 par la

⁴ <http://plateaudufour.n2000.fr/>

Commission Européenne qui a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des politiques communautaires en faveur de l'environnement. Les fonds viennent de l'UE pour le financement de sa politique environnementale. Ce projet a été développé pour évaluer l'impact de la pêche à pied de loisir (PAPL). Le LIFE+ PAPL est constitué d'un réseau de bénéficiaires composé d'élus locaux, ONG environnementales, scientifiques, services publics ou encore de structures de pêcheurs professionnels et loisir. Ce réseau représente 11 territoires pilotes et s'étend tout le long du littoral du parc naturel marin de la mer d'Opale jusqu'au Pays Basque. Le tout est coordonné nationalement par l'AAMP à Brest et l'association VivArmor,. Le CPIE Marennes Oléron et la FNPPSF apportent leur soutien technique pour la formation et la sensibilisation des chargés de mission et des bénévoles sur ces territoires pilotes. Deux actions du DOCOB concernent directement le programme LIFE. Il s'agit d'établir un état initial et de suivi de la faune et de la flore sur la zone intertidale rocheuse au travers d'un inventaire. »

Cécile TOUGERON demande à quelle fréquence et sur quelle durée se fera l'inventaire de l'habitat « Champ de blocs ».

Estelle BAUDINIÈRE répond que l'intégralité du programme LIFE+ PAPL s'étend jusqu'en 2017 (programme sur 3 ans), toutes actions confondues. Pour l'inventaire de l'habitat « Champ de blocs » 2x2 jours de terrain sont prévus pour la partie diagnostic et 2x6 jours sont prévus pour la partie suivis.

Gaëlle BEERGUNNOT précise que dans le cadre du LIFE, les protocoles sont standardisés à l'échelle de la façade. Le site Natura 2000 « Plateau du Four » est un site atypique car il est complètement en mer. Les conditions d'accès sont compliquées. Le programme s'étend sur 3 ans mais il y a un peu de retard sur l'ensemble des sites.

Laurent DUBOST demande s'il existe une définition du pêcheur à pied.

Estelle BAUDINIÈRE se souvient d'un texte disant qu'il faudrait avoir un accolement de 2 points au moins à terre. Elle fera des recherches à ce sujet.

Gaëlle BEERGUNNOT précise que seule la pêche à pied de loisir est traitée dans le cadre du LIFE et non la pêche à pied professionnelle.

Philippe DELLA VALLE de CAP Atlantique se demande comment on explique que certains sites côtiers N2000 des Pays de la Loire ne sont pas associés dans le programme LIFE. Il s'interroge également sur la publication prochaine du nouveau décret sur les tailles minimales de capture.

Gaëlle BEERGUNNOT indique qu'il n'y a pas eu de volonté des acteurs d'intégrer le programme. L'ensemble des sites pilotés en partie par l'agence est engagé dans ce programme. Un des objectifs de ce dernier est d'aboutir à des résultats et des méthodes qui seront réutilisables sur tous les sites concernés par la pêche à pied de loisir.

Michel LE NAIR informe qu'au sein de la FNPPSF-CD44, ils ont des outils comme des réglettes autocollantes qui sont distribuées aux pêcheurs plaisanciers. Si quelqu'un est pris en faute, il ne peut pas plaider l'ignorance. Chaque année, ils observent de nombreuses interdictions de pêche à pied. Il ajoute qu'ils ont des questions concernant l'origine de ces arrêtés.

M. LAISNÉ avise que les interdictions de pêche sont établies pour des raisons de santé publique et non pour protéger les fonds marins. Ce sont souvent des booms phytoplanctoniques qui sont à l'origine de ces interdictions. Ces interdictions sont initiées à partir des éléments fournis par l'Ifremer.

Fanny BRIVOAL précise que les données de l'Ifremer sont transparentes et disponibles en ligne. Elle ajoute qu'il y a des Groupes de Travail (GT) organisés par la DIRM-NAMO pour l'harmonisation des réglementations.

Cécile TOUGERON ajoute que l'interdiction porte plus souvent sur la pêche à pied de loisir car les produits de la pêche ne subissent pas de traitement de purification en bassin avant d'être consommés comme c'est le cas pour les produits de la pêche à pied professionnelle ou pour ceux des cultures marines.

Estelle BAUDINIÈRE poursuit son exposé et précise qu'un bilan des actions d'animation du DOCOB sera fait annuellement et un bilan global au bout des 3 ans d'animation.

M. LAISNÉ interroge les membres du COPIL sur des questions possibles.

Laurent DUBOST mentionne le fait qu'étant donné les dégradations constatées des fonds marins, les plongeurs savent qu'il faut faire des efforts.

Jean-Claude MÉNARD s'inquiète de savoir à quels endroits les pêcheurs de loisir posent leur mouillage, surtout s'il s'agit de zones où il y a la présence des laminaires de type *Laminaria hyperborea*. Il dit qu'il y a des zones à définir pour être surveillées.

Fanny BRIVOAL informe les membres du COPIL qu'il est prévu de préparer une carte des zones à haute sensibilité prochainement. Des échanges seront également programmés pour vérifier que la charte Natura 2000 est bien en adéquation avec les usages locaux des signataires et la mettre à jour si nécessaire.

Laurent DUBOST s'interroge sur l'implication de l'animateur, de l'AAMP et du COREPEM concernant le parc éolien offshore du banc de Guérande, concernant l'évaluation des incidences.

M. LAISNÉ précise que d'une part, l'implantation de ce champ éolien n'est pas dans la zone Natura 2000. D'autre part, ce n'est pas à la chargée de mission de faire des études d'incidences. Par contre, elle peut fournir des données relatives au « Plateau du Four ». C'est bien le porteur de projet qui doit prouver que son projet ne porte pas atteinte aux sites Natura 2000 qui se trouvent à proximité.

Laurent DUBOST donne pour exemple l'industriel qui compte installer un système produisant des champs de bulles pour l'utiliser comme barrière sonore pour éviter le dérangement des mammifères marins. Il se demande s'il y aura une possibilité de se retourner si jamais le système s'avère inefficace.

Gaëlle BEERGUNNOT dit que le COPIL n'a pas de rôle à jouer en la matière.

Gaëtan MORIN, représentant du SER (EDF-EN) dit que les points d'études et de suivis ont été placés dans et au-delà de la zone du projet. Ils ont pris en compte dans leurs études la proximité du site

Natura 2000 et notamment la présence du champ de laminaires. Les études ont été déposées en préfecture. Ce sont maintenant les services de l'Etat qui instruisent le dossier.

M. LAISNÉ dit qu'il y aura un avis des services de l'État et des établissements publics sur ces documents. La fourniture d'avis ne se fera pas dans le cadre du COPIL pour le Plateau du Four car des groupes de travail se réunissent dans une instance de concertation. L'Etat fait une expertise des études fournies par les pétitionnaires et pour ça, il s'appuie sur la DREAL, l'AAMP, l'IFREMER, et le MNHN.

Laurent DUBOST précise que les représentants des associations ne sont pas des scientifiques et qu'il leur est difficile d'émettre un avis sur de tels dossiers.

Fanny BRIVOAL dit que dans le cadre d'une enquête publique, tout le monde peut donner son avis et poser des questions. Elle ajoute que le COREPEM travaille déjà en collaboration avec EDF EN. Ils ont toujours participé au COPIL.

Jean-Claude MÉNARD indique que le risque pour les laminaires est la turbidité qui aura une incidence directe pendant la phase des travaux. Il faudrait renforcer le suivi sur 2 points, notamment au niveau du Goué Vas et du Bonen pour pouvoir observer les impacts du projet.

M. LAISNÉ précise que ces observations doivent être faites dans le cadre de l'enquête publique.

Gaëlle BEERGUNNOT ajoute que les connaissances doivent être mutualisées et mises en perspective par rapport aux autres secteurs alentours comme le Mor Braz ou l'estuaire de la Loire.

M. LAISNÉ remercie l'ensemble des membres de leur participation à ce COPIL. La phase d'animation peut maintenant commencer. Il se tourne vers Françoise GUIMAS pour connaître la date du prochain COPIL. Celle-ci propose le 3^{ème} trimestre 2015.

La séance est levée à 12h45.